



RAPPORT D'ACTIVITE 2024

RESEAU SENS

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP.....	5
PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	7
AGREMENT	7
PRESENTATION DES LOCAUX.....	7
PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS.....	8
LES PUBLICS ACCOMPAGNES	9
PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES	9
EVOLUTION DE LA POPULATION	10
SCOLARITE	10
FILE ACTIVE – INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT – LISTE D'ATTENTE.....	11
L'ACTIVITE	12
DONNEES CHIFFREES DES USAGERS.....	12
DONNEES CHIFFREES DES PROFESSIONNELS	13
LES ACTIVITES RECURRENTES.....	13
LES PROJETS DE L'ANNEE	14
TRAVAILLER EN PARTENARIAT.....	16
TRAVAIL AVEC LES FAMILLES.....	16
LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS.....	16
L'ORGANISATION DU SERVICE	18
LE PROJET DE SERVICE.....	18
LES OUTILS DE LA LOI 2002-2	21
L'ORGANISATION INTERNE.....	22
LA DEMARCHE QUALITE	22
LES EVENEMENTS INDESIRABLES	26



SUIVI DES FICHES ACTION CPOM	26
MAINTENANCE / TRAVAUX / AMENAGEMENTS	29

RESSOURCES HUMAINES 30

ORGANIGRAMME.....	30
MOBILITES, RECRUTEMENTS.....	31
AJUSTEMENTS DE POSTES.....	31
ACTIONS DE FORMATION.....	32

PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2025..... 34

LISTE DES REDACTEURS 36



INTRODUCTION

RESEAU SENS

Le présent rapport décrit l'activité du RESEAU SENS dans ses aspects qualitatifs pour l'année 2024.

Il vient en complément du rapport d'activité harmonisé qui s'impose à l'ensemble des PCPE.

L'activité de cette année s'est organisée en particulier autour de la finalisation et la validation du projet d'établissement mais aussi de la réalisation de l'évaluation interne, préparatoire à l'évaluation externe de 2025.

En mobilisant fortement l'équipe sur les outils et les procédures, nous avons pu poursuivre la réflexion collective sur les adaptations de nos pratiques en lien avec les évolutions des politiques publiques, et en cohérence avec le projet associatif.

Ainsi, les questions de l'autodétermination et du pouvoir d'agir ont été au cœur de nos échanges.

Les plans d'actions formalisés pour le projet d'établissement et pour l'évaluation externe vont constituer notre feuille de route pour les mois à venir.

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP

Créée en 1915, l'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurée par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, tous les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

*Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices :
solidarité, laïcité et égalité*

Les PEP se définissent comme des opérateurs de la transformation sociale et du décroisement des politiques publiques au cœur des territoires. Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Ces valeurs sont une boussole pour mettre en évidence les insuffisances voire les impasses de l'organisation néolibérale et d'en contrer les effets les plus dévastateurs.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est bien l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 24.000 salariés, disposent de plus de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent près de 1 milliard d'euros d'activité.

Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924. En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR),

association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost. Au 1er janvier 2023, elle absorbe l'association du Centre Bossuet, intégrant ainsi 2 nouvelles structures : le CMPP Bossuet et le Sessad Bossuet.

Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 2000 usagers et familles, accompagnés et 430 salariés.

En 2024, l'association a célébré son centenaire, à travers plusieurs événements qui ont mis en lumière son engagement, en particulier auprès des publics déficients visuels à travers une exposition et une conférence, dans le domaine de la protection de l'enfance et dans le secteur médico-social, avec la production de plusieurs capsules vidéo, et l'organisation d'une journée associative autour du pouvoir d'agir des associations dans l'évolution des politiques publiques.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes avec troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (PASS'MNA)
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) et un SESSAD spécialisé Troubles Sévères du langage
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant trois ITEP, trois SESSAD, trois unités d'internats en hébergement séquentiel, deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (S3AS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTR DV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation,
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.
- Un dispositif d'appui à la mobilité internationale et un dispositif de mentorat.

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

AGREMENT

Le réseau SENS a été créé en Décembre 2014 sur des fonds non pérennes du FIR¹.

Il a été labellisé PCPE (Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées) en janvier 2017. Le développement des pôles de compétences et de prestations externalisées s'inscrit dans le cadre de la démarche « une réponse accompagnée pour tous », pilotée par Marie-Sophie DESAULLE à la suite du rapport « Zéro sans solution » établi par Denis PIVETEAU. Cette démarche vise, à travers une approche systémique mobilisant l'ensemble des acteurs concernés, à créer les conditions nécessaires pour assurer la continuité des parcours des personnes handicapées, et éviter notamment que leur situation ne devienne critique du fait de l'absence d'une réponse adaptée.

L'offre de pôles de compétences et de prestations externalisées a d'autant plus d'impact qu'elle s'inscrit dans une palette d'interventions multiples et diversifiées existantes dans les territoires. Elle permet notamment, en totalité ou en partie :

- De coordonner les interventions effectuées par plusieurs acteurs, organismes et professionnels dans le cadre de la continuité du parcours des personnes concernées,
- De délivrer des prestations auprès des familles et des aidants, telle que la guidance parentale,
- Et de formaliser un projet individuel d'accompagnement ou de suivre le plan d'accompagnement global validé par la CDAPH.

Le PCPE Réseau SENS est porté par l'association Loi 1901 « Les PEP 69 » et adossé au Centre d'Action Médico-Sociale Précoce Déficience Auditive de Villeurbanne.

Il fait partie du dispositif déficience sensorielle qui comprend également le CAMSP SENSORIEL et le S3AS.

Le renouvellement de la convention signée avec l'ARS en septembre 2024, prévoit une contractualisation de l'activité en file active de 70 places.

De par sa spécialisation, le RESEAU SENS peut intervenir sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes en privilégiant cependant les accompagnements au sein de la métropole de Lyon.

PRESENTATION DES LOCAUX

Le RESEAU SENS est implanté au 158, rue du 4 Août à Villeurbanne, facilement accessible par le périphérique et les transports en commun.

Il partage ses locaux avec le CAMSP SENSORIEL où il occupe un bureau et une salle pour les entretiens. La salle d'attente, la salle de réunion et la salle du personnel sont partagées avec le CAMSP.

¹ Fond d'Intervention Régional

PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS

Le projet du RESEAU SENS a été finalisé et validé par le conseil d'administration de l'association en avril 2024. Il fait partie du projet de Dispositif sensoriel qui comprend également le CAMSP et le S3AS. Il est valable pour une durée de 5 ans.

Le PCPE Réseau SENS a pour but l'accompagnement global et cohérent des personnes, en vue de l'amélioration de leur santé.

L'objectif du Réseau SENS est de répondre aux besoins spécifiques des jeunes enfants sourds et de leur famille par des actions de coordination, de formation, de prévention, d'éducation et de suivis en :

- Permettant la constitution et la mise en place opérationnelle d'un Réseau de Santé dit « de proximité » composé de professionnels libéraux, de partenaires institutionnels et de l'équipe de coordination du Réseau,
- Organisant et assurant le fonctionnement de ce réseau sur la Région Rhône-Alpes,
- Evaluant la mise en œuvre et la réalisation des objectifs du réseau, préalablement établis.

Le réseau intervient à deux niveaux :

- Après des professionnels de santé et d'établissements, qui prennent en charge de jeunes enfants sourds
- Après des familles et des enfants sourds

Pour ce faire, le Réseau SENS a défini des axes d'intervention, en lien avec les professionnels du CAMSP DA, déclinés en plusieurs objectifs opérationnels :

- Proposer les moyens d'une finalisation du diagnostic,
- Construire de manière concertée le protocole d'accompagnement pluridisciplinaire, une fois le diagnostic posé,
- Mettre en œuvre les moyens de sa réalisation et de son réajustement aux besoins de l'enfant et de sa famille,
- Offrir des ressources aux professionnels signataires pour favoriser le déploiement de leurs pratiques professionnelles (formation, information, groupes de travail...),
- Proposer un lieu d'écoute et de parole destiné aux parents, permettant de renforcer les compétences parentales, et de soutenir la construction identitaire de l'enfant.

Le RESEAU SENS inscrit également son action dans le cadre de la loi du 11 février 2005 qui affirme le droit à la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Les actions du RESEAU SENS s'opèrent exclusivement dans les structures de droit commun.

LES PUBLICS ACCOMPAGNES

PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES

Le RESEAU SENS s'adresse :

- Aux enfants de 0 à 6 ans présentant une déficience auditive, et à leur famille, résidant en région Rhône-Alpes, ne bénéficiant pas d'un accompagnement par un service ou un établissement médico-social au titre de la déficience auditive ;
- Aux professionnels de santé, de la région, impliqués dans la surdité de l'enfant.

La surdité, ou trouble de la fonction auditive est un trouble sensoriel, lequel est à l'origine d'un développement particulier de l'enfant et qui peut, en l'absence de prise en charge spécifique, entraîner des conséquences multiples sur son développement global (communication, langage, apprentissages scolaires, motricité, intégration sociale, développement psychoaffectif)

Il est important de noter qu'un trouble associé à la surdité est présent dans 40 à 50 % des cas et **un trouble de la fonction vestibulaire est présent** dans près de 60 à 70 % des cas de surdité.

Les enfants sourds et leurs familles sont principalement orientés par le CAMSP sensoriel et par les services hospitaliers dans le cadre du dépistage néonatal systématique.

Provenance des personnes accompagnées admises dans l'année	
Accès direct (famille)	5%
Libéraux	12%
Secteur hospitalier	36%
CAMSP Sensoriel	45%
Autres	2%

EVOLUTION DE LA POPULATION

Age des enfants au 31/12/2025							TOTAL
Inf 1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	5-6 ans	6-7 ans moins 1 jour	
0	1	6	11	34	21	34	107

84 % des enfants accompagnés ont entre 4 et 7 ans.

Le RESEAU SENS accompagne les enfants jusqu'à la veille des 7 ans car le délai de prise en charge des structures de suite (SSEFS ou SEES) est très long. Cela évite la rupture de parcours pour certains enfants. Il est à noter que 20% des enfants admis sont en attente d'une place au SSEFS 69.

Le motif principal de la demande d'admission au RESEAU SENS est l'anticipation et l'évitement de rupture de parcours pour 21 % des familles et une demande d'accompagnement, de soutien et de guidance pour 80% d'entre elles.

21% des familles n'ont pas de dossier ouvert à la MDPH au moment de l'admission. Cette donnée est importante car l'accompagnement des familles à ce sujet est particulièrement chronophage pour l'assistante sociale.

Tous les enfants accompagnés présentent une surdit  légère   profonde, bilat rale ou unilat rale, de transmission ou de perception. Certains enfants pr sentent une d ficiency associ e dans le cadre de syndromes ou non (trouble vestibulaire, d ficiency visuelle, trouble de la relation...)

SCOLARITE

Le RESEAU SENS soutient l'inclusion et la scolarisation. 92 % des enfants sont scolaris s. Pour tous, la scolarisation a lieu dans l' cole de secteur.

Le r seau SENS intervient dans 61  tablissements scolaires diff rents.

Cet accompagnement se concr tise par :

- Liens r guliers t l phoniques avec les enseignants.
- Visites   l' cole une fois par an. L' quipe intervient dans les  coles afin de pouvoir observer l'enfant dans son milieu scolaire et adapter la r ponse des accompagnements mais surtout afin de donner des pr conisations concernant l'installation en classe et les besoins d'adaptation pour l'enseignant, les supports visuels.
- Participation syst matique aux ESS et aux  quipes  ducatives.
- Sensibilisation des enseignants   la d ficiency auditive et vestibulaire et leurs cons quences sur le d veloppement de l'enfant.

Il est   noter que le nombre d'ETP et la forte file active ne permet pas actuellement   l' quipe d'assurer une visite sur les lieux de scolarisation et de socialisation. Des prioritations sont  tablies en fonction des besoins. Seules 28% des visites  cole ont pu  tre assur es cette ann e.

30 ESS ou  quipes  ducatives ont  t  effectu es soit pour 50% des enfants scolaris s.

FILE ACTIVE – INTENSITE D’ACCOMPAGNEMENT – LISTE D’ATTENTE

La file active est de **107** enfants pour 70 places conventionnées.

Il n’y a pas de liste d’attente. Toute demande d’admission est systématiquement traitée. 39 demandes ont été reçues en 2024. 6 familles ont été réorientées et 2 ont opté pour une autre solution.

Entrées et sorties dans l’année		
	Entrées	Sorties
Nbre enfants	31	26

SORTIES EN 2024	
CAMSP	2
SSEFS	10
Libéral	11
Scolarité ordinaire sans accompagnement	2
Sortie vers destination inconnue	1
TOTAL	26

DUREE D’ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS SORTIS DANS L’ANNEE	
Moins d’1 an	7
1 an	7
2 ans	1
3 à 5 ans	11
6 ans ou plus	0
TOTAL	26

On note que la durée d’accompagnement s’est allongée, traduisant un manque de fluidité dans les parcours avec des délais d’accès à d’autres structures plus importants.

La fluidité des parcours reste une problématique récurrente pour les enfants déficients auditifs. Les services qui prennent la suite du CAMSP (SSEFS et SEES) sont eux-mêmes engorgés et ne peuvent souvent pas accueillir tous les enfants qui quittent le CAMSP. Les délais d’attente peuvent être longs, notamment pour les enfants qui présentent des troubles du comportement, associés à la déficience auditive.

L’origine géographique des enfants impacte également l’admission au SSEFS 69 ou à la SEES puisque ces structures n’accompagnent pas les enfants qui résident hors métropole.

Le réseau SENS, en tant que PCPE, propose une solution temporaire aux enfants en attente d’une place au SSEFS 69 ou à la SEES en organisant une coordination de professionnels libéraux et un lien avec l’établissement scolaire. Selon les situations, certains enfants peuvent également poursuivre leur accompagnement au CAMSP.

De manière générale, les enfants qui présentent des handicaps associés pour lesquels une réorientation en CAMSP polyvalent ou à la SEES est préférable, doivent souvent attendre de nombreux mois. On note cependant une meilleure fluidité avec la SEES Champagnat cette année.

Un projet de déploiement d’un PCPE 7-20 ans porté par l’OVE est prévu pour 2025. Nous avons des échanges réguliers avec ce partenaire et plusieurs réunions de travail ont permis d’aborder la problématique de la fluidité des parcours.

Nous espérons que cette création apportera de la souplesse dans les orientations notamment les familles en demande d’accompagnement post CAMSP qui résident hors Métropole.

L'ACTIVITE

DONNEES CHIFFREES DES USAGERS

La comptabilisation des actes du rapport d'activité harmonisé ne tient pas compte des temps de préparation et de trajet. Les déplacements dans l'ensemble du département du Rhône sont chronophages, au détriment des temps d'accompagnement.

Le recrutement d'une nouvelle coordinatrice en 2024 a impacté l'activité, le poste étant resté partiellement vacant pendant près de 6 mois.

Tout comme au CAMSP, nous avons également réajusté et harmonisé les modes d'extraction des données du DIU pour une meilleure cohérence.

Prestations SERAFIN PH délivrées par le Réseau SENS	
Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles	73
Prestations en matière d'autonomie	432
Prestations pour la participation sociale	25
Prestation de coordination renforcée et de cohérence des parcours	1181
TOTAL	1711

Prestations extérieures		
	Actes libéraux	Actes secteur sanitaire
Orthophoniste	2445	
Médecin ORL	84	144
Audioprothésiste	238	
Régleur IC		52
Kinésithérapeute	115	
Bilan vestibulaire		8
Orthoptiste	94	
TOTAL	2976	204

Les actes de psychomotricité et les séances de psychologie ne peuvent être comptabilisés dans le tableau car ils ne sont pas financés par la CPAM.

Pour 2024 :

- 4 séances de psychomotricité financées par le Réseau
- 118 séances de psychomotricité à charge des familles dont 37 financées par des PCO
- 5 séances de psychothérapie

DONNEES CHIFFRES DES PROFESSIONNELS

Prestations réalisées par les professionnels	
Psychologue	239
Psychomotricien	434
Orthophoniste	412
Educateur spécialisé	402
Assistante sociale	224
TOTAL	1711

LES ACTIVITES RECURRENTES

Nous proposons systématiquement un entretien d'accueil pour identifier les besoins de l'enfant et de sa famille, présenter les missions du Réseau SENS.

Selon, des observations complémentaires (ex. psychomotrices) peuvent être proposées pour orienter vers des professionnels libéraux qui sauront répondre aux besoins de soins identifiés.

Nous assurons de surcroît :

- Les réunions de synthèses annuelles pour chaque enfant suivi, au sein des cabinets libéraux,
- Des observations en crèche, à l'école,
- L'expertise des professionnels du Réseau SENS dans le domaine de la surdité ou du vestibule, permet de proposer des bilans ou des temps d'observation spécifiques en complément de certains bilans libéraux. 10 Bilans ont été effectués en 2024.
- Préparation aux bilans vestibulaires et aux implantations cochléaires par des rendez-vous spécifiques présentant aux enfants et à leurs parents le déroulé, le matériel utilisé et les objectifs de ces interventions. Ces prestations permettent de rassurer l'enfant et sa famille et d'optimiser la participation et la réussite de l'opération ou de l'examen. 4 préparations ont eu lieu en 2024.
- Les EE (Equipes éducatives) et ESS (Equipes de Suivi de Scolarisation),
- Des rencontres avec les partenaires (structures hospitalières et médico-sociales),
- Des temps de regroupement, qui sont des lieux d'échanges et d'interactions entre parents et enfants autour d'activités pluri-sensorielles. L'objectif de ces rencontres est de développer la pair-aidance entre parents et entre enfants. 21 regroupements ont eu lieu en 2024, accueillant chaque fois 8 familles. Notons que nous sommes à chaque regroupement, contraints de limiter la participation des familles à cause d'un manque de moyens en personnels et en matériel. Cette forte demande témoigne d'un intérêt et d'un besoin particulier pour ce type de proposition qui concerne à la fois les enfants et leurs parents.
- Des sensibilisations en groupe auprès des professionnels des crèches et des écoles maternelles. 2 sensibilisations ont été assurées en 2024. Nous réfléchissons à la construction d'un module de formation plus adapté aux besoins.
- Les sensibilisations de professionnels libéraux se pratiquent au cas par cas en fonction des demandes et des besoins exprimés.
- En fonction des difficultés repérées, nous pouvons organiser des visites au domicile des parents. L'assistante sociale informe, renseigne sur les droits sociaux et prestations, contribue grandement à l'élaboration des dossiers MDPH.

Dans le cadre de ses missions, le Réseau accompagne également les familles à certaines consultations médicales (ex. bilan vestibulaire) quand elles expriment le besoin d'être étayées.

Actions principales auprès des usagers	
Guidance parentale	56
Aide à la compréhension de l'offre sanitaire et sociale	4
Appui aux démarches administratives	31
Coordination/médiation entre les différents acteurs	1569
Soin	51
TOTAL	1711

Le PCPE, de par son fonctionnement et sa composition de professionnels pluridisciplinaires répond à un large panel de besoins repérés par les enfants, leurs familles et leur environnement social et scolaire. Il évite également les ruptures de parcours.

Pour les usagers, nous constatons les bénéfices suivants :

- Des liens facilités entre les partenaires qui gravitent autour de l'enfant (coordination : école, MDPH, professionnels en milieu hospitalier, libéraux)
- Un repérage précoce des troubles associés liés à la surdité troubles linguistiques, relationnels, troubles de la communication et des interactions, des apprentissages.
- Des familles soulagées et rassurées du fait de l'accompagnement pour les démarches administratives et l'accès aux soins.
- Rompre l'isolement avec les temps de regroupements proposés et potentialiser la paire 'aidance des familles
- Un soutien vers une orientation la plus adaptée aux besoins de l'enfant (temps d'explication aux familles et présence aux ESS et EE).
- Une inclusion sociale et scolaire soutenue.
- La réalisation de bilans psychométriques en interne facilitée pour les familles.
- Préparation aux différents bilans spécifiques à la surdité
- Un ressenti de ne pas être seul face aux troubles et difficultés de leurs enfants mais d'être soutenu de façon globale par le Réseau.

Sur la grille de cotation des impacts du PCPE, l'ensemble des items est coté à 5 (valeur maximale) :

- -Actualiser et affiner l'évaluation des besoins
- -Eviter les ruptures de parcours
- -Favoriser l'accès aux droits
- -Renforcer le pouvoir d'agir
- -Apporter un soutien aux familles et aidants
- -Faciliter les liens entre les acteurs et les aidants
- -Permettre à l'entourage de mieux appréhender ses besoins
- -Etre un lieu ressource pour les partenaires du territoire
- -Souplesse d'intervention et réactivité de la réponse apportée

LES PROJETS DE L'ANNEE

FINALISATION DU PROJET DE DISPOSITIF 2024-2029 :

Après de nombreuses réunions de préparation le projet de dispositif a été validé par le Conseil d'administration de l'association au mois d'avril 2024. (cf chapitre projet d'établissement).

REFLEXION ET MISE EN PLACE DE LA COORDINATION DE PARCOURS COMPLEXES:

Dans le cadre de la refonte du projet d'établissement, nous avons été amenés à réfléchir à la fonction de coordination de parcours au sein du dispositif sensoriel. Le Réseau SENS a été partie prenante de cette réflexion.

Plusieurs enfants présentent des déficiences multiples avec des facteurs environnementaux parfois aggravants. Il nous est apparu pertinent de pouvoir être plus opérationnels sur cet accompagnement en proposant au sein du dispositif une ressource permettant plus de souplesse dans certains parcours.

Des sessions de formation ont été organisées pour l'ensemble de l'équipe éducative du dispositif. Elles ont permis de définir les contours de cette mission particulière :

- - Apporter une définition commune et partagée de ce qu'est une situation complexe
- - Repérer et évaluer des situations complexes
- - Garantir le parcours inclusif des enfants
- - Permettre l'adaptation de l'accompagnement aux stricts besoins et attentes de la personne
- - Fluidifier son parcours, assurer les liens entre les services internes et les organismes externes et la cohérence de l'accompagnement entre différentes institutions
- - Rechercher et maintenir des liens de partenariat sur l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, deux éducateurs du S3AS et une enseignante du CAMSP ont été missionnés pour déployer cette nouvelle fonction. Tous les trois vont bénéficier d'une formation qualifiante en 2025.

AUTOEVALUATION EN VUE DE L'EVALUATION EXTERNE DE 2025 :

Le comité de pilotage qualité s'est réuni 7 fois en 2024.

Les 18 critères impératifs du référentiel de l'HAS ont été traités et ont permis des ajustements. (cf chapitre démarche qualité)

Cette réflexion a permis la mise en place de protocoles d'admission et d'outils d'autodétermination à destination des familles.

Des outils d'évaluation proposés aux parents à l'issue de l'accompagnement du Réseau SENS ont également été élaborés, permettant à l'équipe d'ajuster ses accompagnements.

TRAVAILLER EN PARTENARIAT

TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

Le travail auprès des familles est au cœur de notre fonctionnement.

En effet, les surdités dépistées au cours des premiers mois de vie font l'objet d'une prise en soin précoce et nécessitent un accompagnement global auprès de l'enfant et de sa famille, afin de les soutenir dans la gestion du parcours de soin libéral et de leur permettre d'accéder à des propositions de pair-aidance.

Le projet de l'enfant et sa famille est abordé lors de l'admission. Il tient compte des souhaits de la famille et de besoins de l'enfant. Il est mis en œuvre tout de suite après la première rencontre. Il est réactualisé annuellement lors d'une réunion de synthèse réunissant parents, libéraux et équipe du Réseau.

Le Réseau SENS soutien les familles dans la recherche de professionnels libéraux.

L'assistante sociale a le rôle d'informer et soutenir les parents dans la période d'accueil, de soutenir les démarches administratives, d'informer les parents sur leurs droits, sur le secteur de la déficience auditive, de soutenir leur investissement dans le projet pour leur enfant en tenant compte de leurs contraintes et de leur propre dynamique temporelle.

Des rendez-vous téléphoniques ou d'observation peuvent être proposés à la demande.

Afin de favoriser la pair-aidance, des regroupements parents/enfants sont proposés régulièrement. 21 groupes ont eu lieu en 2024.

LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS

Conventions Signées				
	Dans le cadre du PCPE	Libéraux (actes p en c par la CPAM)	Libéraux Actes non p en c par la CPAM	TOTAL
ESMS	1			1
Paramédicaux	21			21
Kinésithérapeutes		1		1
Orthophonistes		67		67
Audioprothésistes et ORL		11		11
Ergothérapeute			1	1
Psychologue			5	5
Psychomotricien			15	15
TOTAL	22	79	21	122

Conventions en cours d'élaboration			
	Dans le cadre du PCPE	Libéraux (actes p en c par la CPAM)	TOTAL
Orthophonistes		6	6
TOTAL		6	6

Partenariats sans formalisation				
	Dans le cadre du PCPE	Libéraux financés par le PCPE	Libéraux (actes p en c par la CPAM)	TOTAL
Structures petite enfance	5			5
Etablissements scolaires	61			61
CMP	1			1
PMI	3			3
ERHR	1			1
ESMS de l'association	3			3
Autres ESMS	4			4
Associations de loisir	1			1
Paramédicaux	58			58
Ergothérapeutes		3		3
Orthophonistes			63	63
Audioprothésistes			6	6
Kinésithérapeutes			11	11
Orthoptistes			2	2
Médecin généraliste			1	1
Interprètes		6		6
TOTAL	137	9	83	229

L'ORGANISATION DU SERVICE

LE PROJET DE SERVICE

Le projet 2024-2029 du RESEAU SENS a été validé par le Conseil d'Administration des PEP69/ML en avril 2014. Il est une des trois déclinaisons techniques et pratiques du projet de DISPOSITIF SENSORIEL, avec le CAMSP et le S3AS.

Il s'articule autour des orientations du projet associatif des PEP 69/ML reprises dans le projet de DISPOSITIF SENSORIEL :

- Le développement du pouvoir d'agir et la participation des familles.
- Une démarche inclusive par l'accompagnement de la mise en accessibilité universelle des dispositifs de droit commun.
- Une ingénierie sociale basée sur le diagnostic local, la conduite d'actions ou de projets complexes, l'animation de partenariats et de réseaux d'acteurs, dans une perspective de développement territorial.

Ce projet constitue notre feuille de route pour les 5 années à venir. Il a été élaboré avec la participation d'un groupe de pilotage composé des cadres de l'établissement et de professionnels de divers champs de compétence. Les usagers et leurs représentants légaux ont été consultés via un questionnaire. Un groupe de parents volontaires a également collaboré à l'élaboration du projet.

Le CREAI a accompagné l'équipe dans la finalisation du projet et son articulation avec les différentes entités du projet de DISPOSITIF SENSORIEL (Réseau SENS, S3AS).

La partie opérationnelle du projet est constituée de plusieurs « fiches actions » qui sont suivies par un comité de suivi dans le cadre de la démarche qualité.

Le comité de suivi a pour objectif de suivre l'ensemble des fiches actions du projet et de s'assurer de leur mise en œuvre. 3 réunions de suivi par an sont programmées.

Tableau de suivi des fiches actions projet PCPE RESEAU SENS

AXES	Axes stratégiques	Objectifs	Echéances	Indicateurs	Bilan au 31/12/24
POUVOIR D'AGIR	Promouvoir une organisation de service basée sur le pouvoir d'agir et l'autodétermination des enfants et de leurs familles	-Développer la pair-aidance des familles -Développer un accompagnement de la famille élargie -Développer une offre d'actions d'information, formation et soutien aux familles -Co-construire les projets avec le	2028	-Il existe un outil interne en direction des familles pour faciliter les démarches administratives -Des actions d'Education thérapeutique sont développées (réunions,	-Mail type envoyé en septembre à chaque famille avec procédure MDPH, formulaire à remplir et tutoriel vidéo. Il existe la même procédure pour le MPA et AJPP -Création d'un questionnaire

jeune et sa famille
-Développer la guidance parentale

rencontres individuelles)
-Il existe au moins un questionnaire de satisfaction par an

-Des groupes parents et fratries sont régulièrement proposés

systématique pour les entretiens de fin de suivi en cours d'élaboration
-Il y a 21 temps de regroupements sur l'année qui concernent les enfants et les parents.
Groupes fratries en cours d'élaboration.
-Présence à la fête de fin d'année de l'asso pause brindille (pair aide pour mineurs)

ACCOMPAGNEMENT	Développer une offre de services dans une démarche inclusive : du dépistage précoce pour les DA à une orientation définie	-Développer l'expertise en matière de diagnostic et ses conséquences fonctionnelles -Développer les complémentarités des CAMSP DA et DV dans le CAMSP déficience sensorielle (DS) -Développer les fonctions ressources -- Favoriser les accompagnements précoces dans les lieux de socialisation	2028	-Les modalités de fonctionnement Réseau SENS/CAMSP sont formalisées dans un protocole L'équipe est en capacité de repérer les signes d'alerte -Il existe un protocole de sollicitation du camsp pour les enfants présentant des signes d'alerte -Des sessions de sensibilisation pour les enseignants, professionnels EAJE, AESH ont lieu à chaque rentrée. -L'équipe dispose d'un kit d'outils à	-Protocole d'adressage déjà rédigé Document en cours de création pour les parcours. Il existe des réunions de passation entre réseau et CAMSP chaque année -Construction d'une grille en cours pour repérer rapidement les signes d'alerte risque de TND -Des sessions de sensibilisation pour les enseignants, professionnels EAJE, AESH ont lieu à chaque rentrée -Il y a une personnalisation
----------------	---	--	------	---	---

				destination des enseignants.	n pour chaque enfant et un accompagnement personnalisé à la scolarisation
				-Chaque enfant dispose d'un accompagnement à la scolarité personnalisé.	
PARCOURS	Développer une organisation souple au service d'une fluidité des parcours en évitant les risques de rupture	Formaliser et unifier les outils de travail nécessaires à la conduite de l'accompagnement (dossier usager, transmissions ...) -Poursuivre la consolidation d'une organisation souple permettant une fluidité dans les parcours du dispositif et prévenir les risques de ruptures -Consolider le parcours de soins	2028	-Le réseau SENS dispose d'un protocole d'admission -Deux réunions par an sont mises en place avec le CAMSP -Deux réunions par an sont mises en places avec le partenaire OVE -La fonction de coordination de parcours est définie et opérante pour le Réseau SENS	-Le protocole existe mais doit être actualisé -Les réunions avec le CAMSP et avec l'OVE sont effectivement organisées 3/an -La fluidité des parcours est portée par l'ensemble de l'équipe et en particulier la coordinatrice du réseau. Il existe des fiches protocoles
EXPERTISE PROFESSIONNELLE	Développer une expertise pluridisciplinaire en matière de déficience sensorielle	Développer des compétences en matière d'accompagnement TND, déficiences sensorielles -Formation des RH + colloques, congrès... -Optimisation de la gestion des RH	2028	-Nombre et fréquence des bilans conjoints réalisés avec le CAMSP -L'équipe est formée aux troubles de l'attachement Le réseau est régulièrement présent aux réunions du réseau régional des déficiences sensorielles -Le réseau dispose d'un outil pour communiquer avec les différents acteurs	-Pas de bilans conjoints effectués La psychologue a été formée aux troubles de l'attachement en 2024. Sensibilisation à l'ensemble de l'équipe -Le réseau a participé à d'autres réunions de réseau mais pas le réseau régional TSA/DS -Il existe une plaquette de présentation

PARTENARIAT S	Se constituer comme un lieu ressource et d'expertise sur le territoire	Consolider le développement de réseaux et partenariat sur le territoire -Développer le partenariat en interne des PEP (CTR DV, DITEP, SESSAD) -Devenir un lieu ressource en matière de déficiences sensorielles -Promouvoir le droit commun	2028	-Trois soirées partenaires annuelles -Deux sessions annuelles pour les libéraux -Le réseau propose une formation d'une journée dans l'offre ADPEP formation -Des contacts sont pris en interne (ERHR-SESSAD Bossuet)	-Evolution en cours de l'offre de formation avec proposition d'une thématique "sensibilisation à la surdité, aux troubles vestibulaires et aux adaptations sur les lieux de scolarisation et socialisation" -Participation au cercle de décision mission ressource Contacts avec l'ERHR et le CMPP Bossuet pour un enfant accompagné en commun
---------------	--	--	------	---	--

LES OUTILS DE LA LOI 2002-2

La loi du 2 janvier 2002 a renouvelé l'action sociale et précisé la fonction des schémas régionaux d'organisation sociale et médico-sociale (SROSMS).

Elle a mis en place 7 outils dans le cadre de la première orientation en établissement. Le Réseau SENS adapte les outils

LE LIVRET D'ACCUEIL :

Il est remis aux parents au moment de l'admission et régulièrement mis à jour.
Nous avons élaboré une version FALC en 2024.

LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTES :

Ce document est remis aux parents lors de l'admission. Il existe également en version FALC.

LE CONTRAT DE SEJOUR :

Une convention est signée à l'admission avec chaque famille. Elle explicite le projet du Réseau SENS et les conditions de l'accompagnement.

UN CONCILIEUR OU MEDIATEUR :

Les coordonnées de la personne qualifiée sont mentionnées dans le livret d'accueil transmis aux familles.

LE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT :

Il a été validé par le bureau du Conseil d'Administration de l'association en janvier 2022. Il est remis aux parents lors de l'admission.

Il n'existe plus qu'un seul et unique règlement de fonctionnement pour l'ensemble du dispositif sensoriel.

LE PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE :

Il vient d'être réécrit et validé par le bureau associatif en avril 2024 pour la période 2024-2029.

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE :

Le Réseau SENS n'a pas de conseil de la vie sociale.

Afin d'inscrire les parents dans la vie du Réseau SENS, nous les sollicitons régulièrement par des questionnaires, une boîte à suggestion dans la salle d'attente et proposons des matinées de regroupement dans lesquelles les parents peuvent échanger.

L'ORGANISATION INTERNE

REUNIONS INTERNES

Nous avons différents types de réunions tout au long de l'année et de la semaine.

- **Réunions régulières :**

Réunion d'équipe hebdomadaires le vendredi matin

Réunions d'analyse de la pratique dix fois dans l'année

Points d'échanges sur des situations du quotidien

- **Réunions ponctuelles :**

- Réunion de dispositif : réunion d'information commune aux professionnels du S3AS, CAMSP et Réseau Sens. 2 réunions en 2024

- Matinée associative : en présence de l'ensemble des professionnels des PEP69 et des administrateurs ; organisée une fois par an (12/10/2024).

- Réunion droit d'expression des salariés : à leur demande, les salariés peuvent organiser un temps de réunion pour faire remonter leurs questions quant au fonctionnement du service. Il n'y a pas eu de demande en 2024

- Séminaire cadres : regroupant tous les cadres hiérarchiques de l'association, temps de travail. 2 journées en 2024

- Des groupes de travail pluridisciplinaire où chaque professionnel peut s'investir (démarche qualité, QVT, projet de dispositif / de service, préparation des temps familles, DUERP).

- ESS et équipes de scolarisation

LA DEMARCHE QUALITE

AU NIVEAU ASSOCIATIF :

Lors du premier trimestre 2024, les PEP 69/ML se sont engagés à relancer une démarche qualité des accompagnements qui soit ambitieuse et éthique.

Cela s'est concrétisé par le recrutement d'un chargé de mission qualité commun à l'association pour accompagner les établissements et services dans l'animation de leur démarche qualité ainsi que la préparation des évaluations externes selon le référentiel HAS.

Aussi, les PEP 69/ML se sont équipés d'un outil de pilotage et gestion des risques « AGEVAL ». En cours de déploiement dans les établissements et services, il doit, entre autres, faciliter la centralisation des données et le pilotage des plans d'actions.

Sur le plan organisationnel, 3 COPIIL Qualité ont été organisées afin de structurer la démarche qualité associative et harmoniser les pratiques transverses, et plus particulièrement celles en lien avec les critères impératifs du référentiel HAS.

Un blog qualité, centralisant les diverses ressources documentaires telles que les RBPP, les procédures et autres ressources, est mis à disposition de l'ensemble des salariés de l'association.

Sur le plan opérationnel, en 2024 une attention particulière a été apportée à l'actualisation des outils de la loi 2002.2 et à la démarche de prévention des risques de maltraitance et violence en institution et l'actualisation des plans de gestion de crise et de continuité d'activité. Tout en poursuivant l'accompagnement de ces thématiques, la question de l'expression et la participation des personnes accompagnées et leurs familles sera au cœur de la démarche qualité PEP 69/ML pour l'année 2025.

AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT :

L'ensemble de l'équipe s'est particulièrement mobilisée autour de la démarche d'autoévaluation afin de préparer la future évaluation externe.

La mise en place de plusieurs groupes de travail a permis cette élaboration.

- Le Copil qualité s'est réuni 7 fois en 2024 avec la mission de mettre en œuvre la démarche d'autoévaluation en lien avec le référent qualité associatif.
- Le Copil de suivi du projet d'établissement a tenu sa première réunion en fin d'année civile (cf chapitre projet d'établissement)
- Le Copil suivi du projet de dispositif s'est réuni une fois.
- Le Copil QVCT s'est réuni une fois.

Un plan d'action a été mis en place suite à l'auto évaluation portant sur les 18 critères impératifs :

PLAN D'ACTION EVALUATION EXTERNE CAMSP/RESEAU SENS 2024			
Critères	Objectifs	Actions	Echéance
2.2.6	Faciliter l'accès aux documents sur le serveur commun	-Créer un groupe de travail pour organiser le serveur	01-11-24
		-Définir les règles de la gestion documentaire et les partager en équipe.	29-08-25
2.2.2	Renforcer l'accessibilité et la connaissance des outils de la loi 2002.2	-Réaliser sur l'année 2024/2025 une action de sensibilisation des professionnels aux droits et libertés de la personne accompagnée -Elaborer une version FALC et accessible du livret d'accueil de la personne accompagnée	31-12-2024

		-Réaliser une version FALC et accessible du règlement de fonctionnement	
		-Réaliser une version FALC et accessible de la charte des droits et libertés	
2.2.3	Renforcer l'accueil des stagiaires	-Créer un livret d'accueil des stagiaires avec les documents associés	04-11-2024
		-Formaliser un parcours d'intégration des stagiaires	
3.11.2	Approfondir et harmoniser les connaissances sur les déclarations (IP, signalements).	-Etudier l'opportunité d'une formation sur la thématique	Janvier 2025
		-Formaliser le circuit de traitement et les accompagnements des professionnels sur le circuit du signalement (trame Guide URPEP)	
		-Intégrer des outils sur la base des RBPP pour faciliter et objectiver l'analyse des situations complexes	
		-Rappeler les éléments de droits sur l'obligation de signalement	
3.11.1	Définir, avec les professionnels une cartographie des risques de maltraitance et violence.	-Identifier les principaux risques de maltraitance et violence auxquels est exposé le CAMSP	Février 2025
		-Définir un plan d'action adapté permettant de minimiser la criticité des risques retenus	
3.12.1	Formaliser et mettre en œuvre le circuit de recueil, d'analyse et traitement des plaintes & réclamations	-Mettre à disposition les différentes modalités du CAMSP pour recueillir les P&R	Janvier 2025
		-Mettre en œuvre (avec adaptation) la procédure Pep69/MI sur le circuit des plaintes et réclamations	

		<ul style="list-style-type: none"> -Identifier la cellule d'analyse et de traitement des P&R -Créer un fichier d'archive des P&R (commun avec les EI) -Assurer la communication (livret d'accueil / règlement de fonctionnement / affichage en salle d'attente) 	
3.13.1	Mettre en œuvre la note de cadrage Pep69/ML sur le circuit de déclaration des évènements indésirables	<ul style="list-style-type: none"> -Mettre en place les outils de déclarations (FEI) et la tenue du registre -Communiquer après des équipes sur le circuit de déclaration et le sens des EI -Déployer le comité d'analyse des FEI / Plaintes & Réclamations (Analyse + traitement) 	Novembre 2024
3.14.2	Réaliser les exigences réglementaires liées au plan bleu	<ul style="list-style-type: none"> -Assurer une co-construction mesurée dans l'élaboration du plan bleu -Assurer la communication à l'externe -Intégrer à l'armoire de la trousse à pharmacie, le plan bleu en version papier + les kits de survie (radio, biscuits, eau etc...). 	Décembre 2024

LES EVENEMENTS INDESIRABLES

Il n'y a pas eu d'évènement indésirable concernant le Réseau SENS en 2024.

SUIVI DES FICHES ACTION CPOM

FICHES CONCERNEES PAR LE CAMSP SENSORIEL		
Objectif stratégique	Actions	Bilan au 31/12/2024
Objectif 1.1 : Prévenir la chronicisation de l'accompagnement	Action 1.1.1 : Réaliser des bilans approfondis à partir des nomenclatures SERAFIN-PH pour toute personne ayant effectué une durée de séjour de 2 ans et promouvoir la mise en adéquation des prestations aux besoins définis dans le projet personnalisé	Les nomenclatures SERAFIN-PH sont utilisées dans la cotation des prestations effectuées au CAMSP et intégrées au logiciel de comptage de l'activité. Les attentes des personnes sont recueillies systématiquement lors de l'admission et lors de la co-construction ou de l'évaluation du projet individualisé de l'enfant.
	Diffuser et permettre l'appropriation des nomenclatures SERAFIN-PH à l'ensemble des professionnels concernés	
	Recueillir systématiquement les attentes des personnes concernées	
	Programmer annuellement les bilans sur chaque structure sous la responsabilité du directeur	
Objectif 1.2 : Favoriser la mise en œuvre de la pair-aidance pour permettre à la personne d'être pair-aidante dans l'exercice de la citoyenneté	Veiller à l'adéquation des prestations en lien avec le PP intégrés dans le SI	
	Action 1.2.1 : Reconnaître la personne accompagnée dans une intervention ou un rôle de pair aidance qui participe de l'exercice de la citoyenneté	La pair aidance est mise en pratique dans les nombreux groupes parents-enfants ou lors des groupes spécifiques entre parents
Objectif 1.6 : Intégrer des offres répit et relais	Engager la réflexion de la pair-aidance au sein des CVS	
	Action 1.6.1 : Proposer des actions de répit et relais pour les jeunes et les familles Déposer un projet auprès de l'ARS Développer des partenariats (en particulier avec les acteurs de droit commun) pour mettre en place des propositions de répit/relais Développer l'offre de baluchonnage	Deux soirées répit ont été organisées en 2024 par le Dispositif sensoriel avec présentation des structures existantes sur le territoire. 4 familles du CAMSP ont participé en mars 2024 et 5 familles en avril 2024.

	Définir une enveloppe financière destinée aux familles sans solution ou avec solution partielle pour leur permettre de choisir leur solution de répit.	
Objectif 1.9 : Développer l'accessibilité, agir sur l'environnement par des interventions ressources de nos structures	<p>Action 1.9.1 : Proposer une fonction ressources pour toutes nos structures</p> <p>Former les professionnels sur le concept de fonction ressource</p> <p>Développer une réflexion sur les connaissances et compétences spécifiques (en lien avec nomenclatures SERAFIN)</p> <p>Créer un cercle de décision thématique dédié</p> <p>Essaimer les compétences acquises et les rendre accessibles</p> <p>Développer ou renforcer les compétences des professionnels en ingénierie de formation</p>	<p>Le CAMSP demande à ses professionnels partis en formation de transmettre à l'équipe les connaissances acquises.</p> <p>La direction du CAMSP fait partie du cercle de décision « fonction ressource »</p>
Objectif 1.10 : Développer le transfert de compétences de nos structures auprès des publics externes	Objectif 1.10 : Développer le transfert de compétences de nos structures auprès des publics externes	<p>Le CAMSP organise annuellement des actions de sensibilisation pour les professionnels des crèches ou les enseignants qui accompagnent les enfants du CAMSP.</p> <p>Le CAMSP propose des formations au catalogue ADPEP formation</p>
Objectif 1.11 : Renforcer le fonctionnement du dispositif sensoriel	<p>Action 1.11.1 : Proposer un espace collectif à destination des jeunes et des familles présentant l'ensemble des ressources documentaires dans un lieu d'accompagnement et de pair aidance</p> <p>Rassembler l'ensemble de la documentation à destination des familles, des personnes accompagnées et des professionnels sur un seul site</p> <p>Développer une communication dédiée et accessible à destination des familles et des personnes concernées par une ou des déficience(s) sensorielle(s)</p> <p>Finalisation de la rédaction du projet de dispositif S3AS, CAMSP Réseau SENS avec fiches actions intégrant les autres structures DS de l'association</p>	<p>Il est prévu de proposer un projet conjoint CAMSP-S3AS-CTR DV fin 2025.</p> <p>Le projet de dispositif sensoriel a été finalisé en avril 2024 et validé par le conseil d'administration</p>
Objectif 1.12 : Intégrer l'évaluation précoce auprès des 0-6 ans	Action 1.12.1 : Création d'une équipe mobile DV en EAJE	Action pas encore engagée

Objectif 1.13 : Adapter l'offre aux besoins de la population des jeunes enfants DA pour les accompagnements précoces	Action 1.13.1 : Augmenter la capacité d'accompagnement par le réseau Sens	Une nouvelle convention signée en 2024 avec l'ARS porte la file active de 51 à 70 enfants.
Objectif 2.1 : Renforcer la sécurité des usagers par la prévention et la gestion des risques individuels et collectifs tout en améliorant les pratiques professionnelles	Action 2.1.1 : Elaborer un plan d'actions pour renforcer la sécurité des usagers par la prévention et l'accompagnement des comportement-problèmes conforme à la RBPP	La procédure concernant le signalement des évènements indésirables et des plaintes et réclamations a été revue.
Objectif 2.5 : Renforcer la démarche qualité interne	Action 2.5.1 : Création du poste de référent qualité Pilotage de la démarche d'évaluation et amélioration continue de la qualité / pilotage des évaluations externes Renforcer les actions de prévention de la maltraitance	La démarche d'évaluation interne et externe s'effectue avec le soutien du référent qualité.
Objectif 2.6 : Renforcer le fonctionnement des instances de participation (CVS, groupes de parole, etc...)	Action 2.6.1 : Renforcer au moins une modalité de participation par structure	Les parents sont sollicités pour participer à la vie de l'établissement par des questionnaires de satisfaction et sondages
Objectif 3.1 : Développer une politique des ressources humaines adaptée	Action 3.1.2 : Définir les orientations stratégiques en matière de « ressources humaines" dans le projet d'établissement Action 3.2.1 : Développer une démarche qualité de vie au travail et de prévention des risques psycho-sociaux Démarche transversale associative : mise en œuvre de l'action 5.4 du projet associatif (démarche RSO)	La direction du Dispositif sensoriel fait partie du cercle de décision QVCT associatif. Le Dispositif sensoriel dispose d'un copil QVCT qui se réunit 3 fois par an.

MAINTENANCE / TRAVAUX / AMENAGEMENTS

ORGANISME	NATURE DU CONTRÔLE	DATE DU CONTRÔLE	PRECONISATIONS OUI/NON
DESAUTEL	Vérification des extincteurs+ BAES	30/01/24	NON
DESAUTEL	Vérification annuelle alarme incendie	14/02/24	Remplacement batterie
EXERCICE EVACUATION	Exercice d'évacuation incendie	03/03/2022	A faire en 2025
CROIX ROUGE	Formation recyclage SST	18/06/2024	A faire en 2026
VERITAS	Vérification des installations électriques porte piétonne + rideau métallique (2 visites / an)	09/01/24 03/07/24	NON
VERITAS (DA)	Vérification annuelle /quadriennale des installations électriques + Q18	03/07/2024	NON
DEKKRA (DV)		08/11/2024	
ARES	Maintenance porte piétonne automatique	11/07/2024	Moteur à changer
ARES	Maintenance rideau métallique	11/07/2024	NON
IMZA (DA)	Maintenance VMC + climatisation	12/11/2024	NON
GEOCAPT (DV)		11/04/2024	Changer isolement des tubes en 2025

RESSOURCES HUMAINES

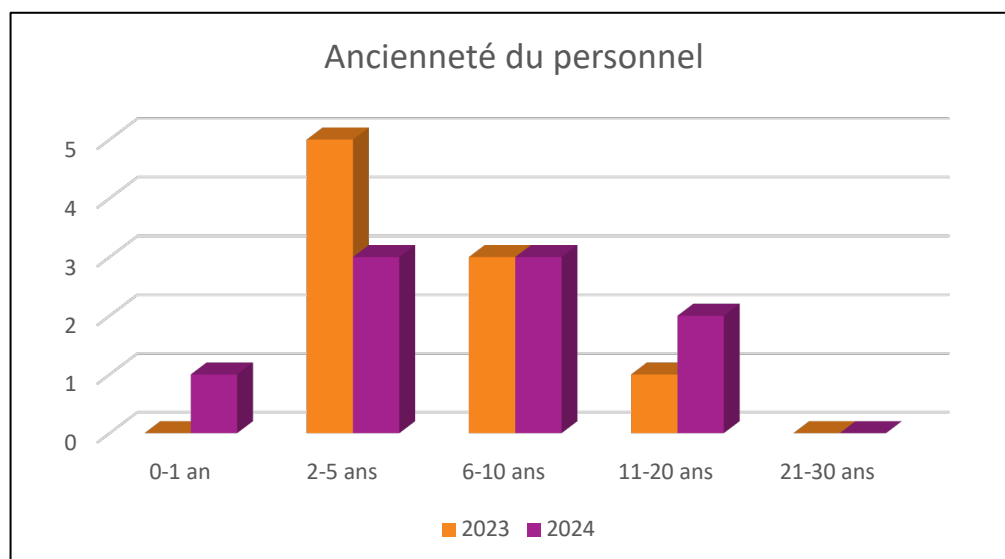
ORGANIGRAMME

Au 31-12-2024, l'équipe du Réseau SENS se compose de 9 personnes pour 3,357 ETP.

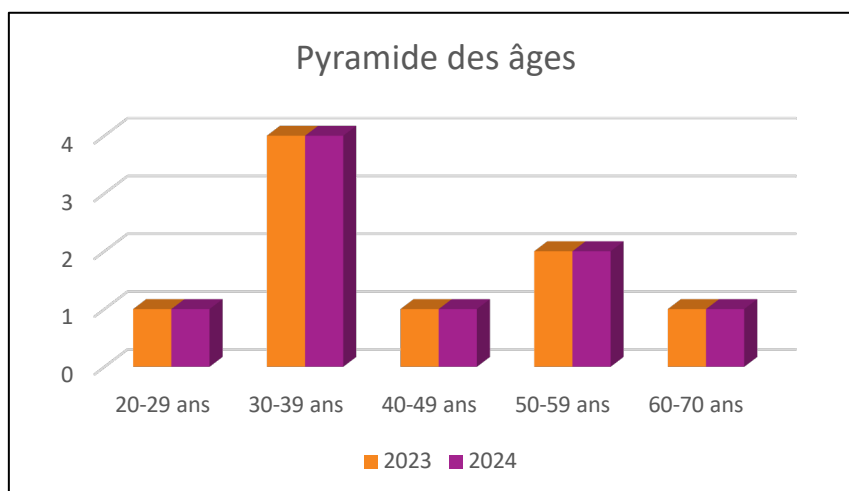
Il est à noter que les fonctions de direction, d'agent administratif et d'agent de services sont communes avec le CAMSP.

Types de professionnels	Effectif au 31/12/2024	
	ETP	Nombre de personnes
Direction	0,20	2
Agent administratif	0,147	1
Agent de service	0,11	1
Coordinatrice	0,70	1
Assistant de service social	0,40	1
Educateur spécialisé	0,80	1
Psychomotricien	0,60	1
Psychologue	0,40	1
Total	3,357	9

ANCIENNETE DU PERSONNEL



PYRAMIDE DES AGES



MOBILITES, RECRUTEMENTS

Le Réseau SENS garde globalement une équipe très stable.

DEPARTS :

Coordinatrice à 0,70 ETP au 1er janvier 2024 (Mutation de conjoint)

ARRIVEES :

Coordinatrice à 0,22 ETP d'avril à aout 2024 puis à 0,70 à partir de septembre.

AJUSTEMENTS DE POSTES

Une dotation en mesures nouvelles dans le cadre des crédits nationaux CAMSP-CMPP a permis les augmentations de poste suivantes au Réseau :

Educatrice spécialisée + 0,20 ETP
Assistante sociale + 0,20 ETP

Cet ajustement a permis de prendre en compte les nombreuses demandes de soutien à la scolarisation et l'accompagnement des familles dans le montage des dossiers MDPH.

Cependant, la file active toujours plus importante, ne permet pas à ce jour de satisfaire toutes les missions envisagées. Le PCPE absorbe toutes les demandes pour ne laisser personne sans solution, ce qui embolise le service et ne permet pas un accompagnement régulier de chaque enfant :

- - Les visites écoles en théorie systématiques sont priorisées selon les besoins,
- - Les familles arrivent sans droits ni connaissances sur la MDPH, la reprise des aides possibles et le montage des dossiers sont de plus en plus complexes,
- - Les partenaires nous sollicitent de plus en plus pour former et sensibiliser leurs équipes à la surdit  (crèches,  coles)

La mission ressource du Réseau SENS nécessiterait davantage de temps pour répondre aux besoins des enseignants et des professionnels libéraux concernant la sensibilisation à la surdité, aux troubles vestibulaires et leurs conséquences sur le développement de l'enfant.

L'association a engagé un travail de réflexion à ce sujet, engageant l'ensemble des établissements.

ACTIONS DE FORMATION

DATES	FORMATIONS	PROFESSIONNELS	Durée
CIFA			
06 et 07/06 04 et 05/07 12 et 13/09 17 et 18/10 28 et 29/11	Institut de la parentalité <i>Attachement et parentalité</i>	Psychologue	70h00
BUDGET ETABLISSEMENT			
11 et 12/03	FISAF <i>Ecrire en Facile à Lire et à Comprendre -FALC</i>	Educatrice Assistante sociale	21h00
04 et 05/04	CR Robert LAPLANE(Campus formation) "surdité et troubles associés"	Psychomotricienne	14h00
18/06/24	Recyclage SST	secrétaire	7h00
FORMATIONS GRATUITES			
14/05/24	PEP69 <i>Formation DMP</i>	Secrétaire	3h00
20/06	AGORA DAZIBAO <i>l'intelligence collective</i>	Directrice	14h00
Juin à novembre	GAPAS <i>Autodétermination</i>	2 personnes	2 x 14h00
21/10/24	Journée EMAS	1 personnes	7h00
2024-2025	OVE <i>Atelier LSF / SSEFS</i>	Orthophoniste Psychomotricienne	1h/hebdo
COLLOQUES ET SEMINAIRES			
15 et 16/03	Colloque CRPPC	Psychologue	14h00
23/05/24	URIOPSS <i>Innover pour un avenir durable : décarbonnons l'activité des ESMS</i>	Directrice	7h00
04 et 05/10	Université Lyon II <i>Re-animer bébé ?</i>	Psychologue	14h00
04/10/24	Journée d'étude INJS Paris : <i>Naitre sourd et grandir avec trouble vestibulaire associé</i>	Educatrice Psychomotricienne	14h00
19 et 20/11	ACFOS	Equipe	14h00

FORMATIONS OU INTERVENTIONS DISPENSEES PAR DES PROFESSIONNELS DU CAMSP SENSORIEL

18 et 19/03	Colloque ACFOS <i>Troubles vestibulaires chez l'enfant sourd</i>	Psychomotricienne	1 intervention
Février, novembre décembre	Formation médiatteam	secrétaire	3x1h
04 et 05/10	Colloque GDR VERTIGE	Psychomotricienne	1 intervention
03/05/24	AIREP Grenoble <i>Les troubles vestibulaires en psychomotricité</i>	Psychomotricienne	3h30

CNR

2024-2025	ENSEIS <i>Coordination de parcours</i>	Educatrice	28h00
2024-2025	VISUEL <i>LSF</i>	5 personnes	5 x 30 h

PERSPECTIVES

POUR L'ANNEE 2025

Evaluation externe :

Elle se tiendra les 13 et 14 mai 2025.

Elle nécessite une importante mobilisation de l'ensemble de l'équipe pour l'appropriation du nouveau référentiel.

Plusieurs temps de travail sont prévus en début d'année 2025.

Travaux de rénovation :

Les locaux du CAMSP et du Réseau SENS nécessitent quelques travaux de rénovation.

Il s'agit également de repenser l'espace afin de sécuriser les entrées et sorties mais aussi libérer quelques mètres carrés pour créer une salle d'orthophonie supplémentaire.

L'obtention d'un CNP de 200 000 euros va nous permettre de faire des travaux pendant la période de fermeture estivale :

- Sécurisation des entrées et sorties de l'établissement
- Isolation phonique du bureau médical
- Mise en place d'un éclairage modulable dans le couloir de la partie DV
- Réfection des blocs sanitaires (éclairage et faïences)
- Mise en place de nouveaux stores occultant aux fenêtres

Redistribution des pièces :

- Optimisation de la surface des deux secrétariats
- Création d'une salle d'orthophonie supplémentaire

Organisation d'une session de formation

Au catalogue ADPEP formation sur la thématique "sensibilisation à la surdité, aux troubles vestibulaires et aux adaptations sur les lieux de scolarisation et socialisation"

Organisation d'une matinée parents/professionnels autour de l'autodétermination et du pouvoir d'agir :

L'autodétermination et le pouvoir d'agir sont des éléments centraux du projet associatif. Ces notions sont reprises dans le projet de dispositif et dans le projet du CAMSP et largement mises en avant dans les critères d'évaluation.

Si les formations suivies par les professionnels sur cette thématique suscitent réflexion, évolution des postures et des pratiques, les principes de co construction restent encore à développer. En parallèle, les parents ne s'autorisent pas toujours à donner leur avis, se mobilisent peu et ne participent pas à la vie de l'établissement.

Le comité de pilotage du projet de dispositif, en lien avec une des fiches actions, propose de co-organiser avec des parents volontaires une soirée autour de cette thématique, afin d'inviter les participants à réfléchir ensemble aux leviers qui pourraient aller dans le sens du développement du pouvoir d'agir pour que chacun, tant parent que professionnel, soit réellement acteur de son parcours.

Un groupe de travail parents/professionnels, dédié à cette organisation se mettra en place en fin d'année scolaire 2024 pour une date en 2025.

Organisation d'une manifestation de fin d'année

En juin 2025 pour fêter les 10 ans du Réseau SENS et réunir les anciens bénéficiaires du Réseau.

LISTE DES REDACTEURS

Emmanuelle CORNILLON, Directrice du Dispositif sensoriel.

Claire DAVID, Coordinatrice